

Annexe I

Glossaire



Remerciements

Ces lignes directrices ont été rendues possibles grâce au généreux soutien du Bureau for Humanitarian Assistance (BHA) par l'intermédiaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Internews souhaite exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont contribué aux lignes directrices « Information et risques : une approche de protection des écosystèmes d'information ».

Équipe de développement et de rédaction des lignes directrices d'Internews : Stijn Aelbers, Emily Cowlrick, Floriane Echegut, Lea Krivchenia, Haley McCoin, Irene Scott.

Groupe consultatif du projet et pairs évaluateurs : Nadia Akmoun (IOM), Raphael Bacot (REACH), Adrienne Brooks (Mercy Corps), Stuart Campo (OCHA), Victoria Dangond Peralta (Internews), Marina Di Lauro (Oxfam), Katie Drew (GPC), Marie Dozin (GPC), Tiffany Easthom (Nonviolence Peaceforce), Giovanna Federici (NRC), Andre Heller (IRC), Séverine Lacroix (IOM), Anahi Iacucci (HCR), Francesco Michele (GPC), Briana Orr (IRC), Nathaniel Raymond (Université de Yale), Joelle Rizk (CICR), Fausto Spiga (REACH), Mark Silverman (CICR), Kathrine Starup (RDC), Craig Twitt (Internews), John Warnes (HCR).

Conception et illustrations : Corneliu Comendant, Emily Cowlrick, Floriane Echegut, Julia Huang, Ganaëlle Tilly

Ces ressources ont été créées dans le cadre du projet [Community Voices for Better Protection \(CVBP\)](#). Ce projet vise à comprendre les risques associés à l'information dans des contextes humanitaires du point de vue des acteurs humanitaires sur le terrain, des agences spécialisées en protection, des médias et autres fournisseurs d'informations. Se fondant sur des travaux de terrain menés en 2022-2023 dans trois endroits – Irak, Mali et Philippines –, ces ressources visent à combler les lacunes dans la compréhension et la réponse aux risques et aux informations.

Pour tout commentaire ou suggestion concernant l'amélioration de ces directives, veuillez contacter l'équipe humanitaire d'Internews via info@internews.org

© Internews octobre 2023. Cette publication est protégée par le droit d'auteur, mais le texte peut être utilisé gratuitement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche, à condition que la source soit citée dans son intégralité. Les titulaires des droits d'auteur demandent que toute utilisation de ce type soit enregistrée auprès d'eux à des fins d'évaluation d'impact. Pour toute copie dans d'autres circonstances, ou pour réutilisation dans d'autres publications, ou pour traduction ou adaptation, une autorisation doit être obtenue. Les informations contenues dans cette publication sont correctes au moment de la publication.



Annexe I : Glossaire

Cette annexe vise à guider l'utilisation de la terminologie employée dans les orientations et outils du guide « Informations sûres, significatives et précises : Une approche de protection des écosystèmes d'information ». Étant donné que ce guide cherche à harmoniser et à utiliser la terminologie des écoles de pensée du secteur de la protection et de l'écosystème de l'information, des termes ont été utilisés spécifiquement pour ces pratiques et peuvent donc légèrement différer des termes tels que définis dans le dictionnaire, et faire référence à une pensée contextuelle spécifique. Si vous pensez que des termes supplémentaires issus des conseils ou des outils devraient être ajoutés ici, ou si des termes nécessitent des éclaircissements, veuillez contacter l'équipe humanitaire d'Internews.

Glossaire d'informations

Accès à l'information : La capacité de créer, partager, rechercher et obtenir des informations.

- **Création d'informations :** La création d'informations fait référence à des informations organisées pour atteindre un public au-delà du pair immédiat du créateur. Cela peut être fait par un individu, un groupe, une organisation ou des créateurs de contenu professionnels tels que les médias. Cela va au-delà du simple partage d'informations brutes et implique un niveau de création et de sélection des informations, ou de contribution personnelle à la manière dont elles sont présentées.
- **Partage d'informations :** Aux fins de ces lignes directrices, le « partage d'informations » fait référence aux informations partagées sans qu'elles soient présentées de quelque manière que ce soit.
- **Recherche d'information :** La recherche d'informations fait référence à l'acte de rechercher ou de demander des informations (ou du contenu) auprès d'une ou plusieurs sources ou fournisseurs d'informations (voir ci-dessous pour les définitions), à la fois en ligne et hors ligne, par tout canal et sous toute forme (verbale, écrite, visuelle, etc.).
- **Obtention d'informations :** L'obtention d'informations fait référence à l'acte de recevoir des informations (sous forme d'informations brutes ou de contenu organisé) auprès de sources ou de fournisseurs d'informations (voir l'annexe 1 pour les définitions de ces acteurs), à la fois en ligne et hors ligne, par n'importe quel canal et sous n'importe quelle forme (verbale, écrite, visuelle, etc.).

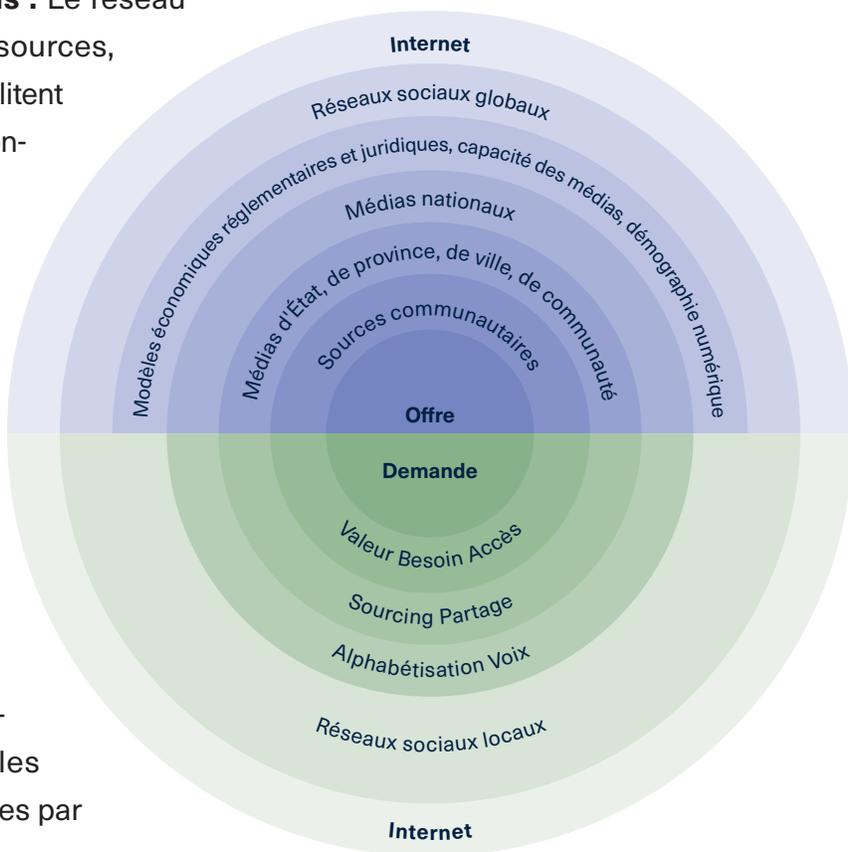
Chaîne et plateforme : Les canaux et les plateformes hébergeant ou transmettant des informations. Il s'agit généralement de canaux ou de plateformes technologiques, tels que la télévision, la radio et les espaces en ligne/numériques comme les plateformes de réseaux sociaux ou les sites web.

Culture numérique : La culture numérique est la capacité de trouver, d'évaluer de manière critique, d'organiser, d'utiliser et de communiquer des informations numériques via des canaux, plateformes et sources numériques, avec une conscience particulière des risques et des menaces encourus lors de l'utilisation de ces moyens.

Acteur de l'information : Individu ou institution impliqué dans la génération, la diffusion ou l'influence de l'information. Cela peut inclure la création ou l'influence d'environnements juridiques et réglementaires liés à l'information (par exemple, le gouvernement), les acteurs effectuant des recherches en matière d'information (universités, militants travaillant sur la sécurité des données, la liberté d'expression), les acteurs collectant et documentant l'information (acteurs des droits humains, agences humanitaires, organisations d'intérêt particulier) ou acteurs créant de l'information (voir : fournisseurs d'information).

Écosystème d'informations : Le réseau

interconnecté de diverses sources, canaux et plateformes qui facilitent la création, la diffusion et la consommation d'informations au sein d'une communauté, d'un environnement ou d'un contexte particulier. L'écosystème comprend les médias traditionnels, les réseaux sociaux, les sites web, les individus, les organisations, les gouvernements et d'autres entités qui contribuent au flux d'informations et influencent la manière dont elles sont accessibles et comprises par la communauté ou le public.



Maîtrise de l'information : La maîtrise de l'information est la capacité de trouver, d'évaluer de manière critique, d'organiser, d'utiliser et de communiquer des informations sous tous leurs formats, notamment dans des situations nécessitant une prise de décision, une résolution de problèmes ou l'acquisition de connaissances.

Fournisseur d'informations : Acteur de l'information (individu ou institution) qui déploie des efforts pour rendre l'information accessible à un public au-delà de son réseau personnel immédiat. Ce terme renvoie à des individus ou à des groupes qui utilisent les canaux publics (parfois en ligne), les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile ou les médias. Les informations peuvent être fournies au grand public ou à des publics cibles spécifiques.

Remarque concernant la publication en ligne : Internews fait la distinction entre quelqu'un de la communauté qui publie quelque chose en ligne sans nécessairement chercher à informer le public plus large (mais avec une portée potentiellement importante), et quelqu'un qui fait un effort délibéré pour collecter et rassembler des informations dans le but d'atteindre un public. Le premier fait partie de la conversation au sein d'une communauté et peut servir de source de collecte de données primaires (en ligne), tandis que le second est considéré comme un fournisseur d'informations.

Journaliste : Un journaliste cherche à enquêter, rapporter et communiquer des informations factuelles (descriptives et parfois évaluatives) et informatives d'intérêt public sur diverses plateformes médiatiques. Les journalistes suivent un ensemble de règles déontologiques qui les obligent à observer un comportement éthique, à respecter des normes professionnelles et à rectifier leurs erreurs.

Travailleur des médias : Un travailleur des médias travaille dans une organisation médiatique pour contribuer à la production d'actualités et de contenu informatif. Cela peut inclure des métiers associés aux journalistes tels que les rédacteurs, les caméramans...

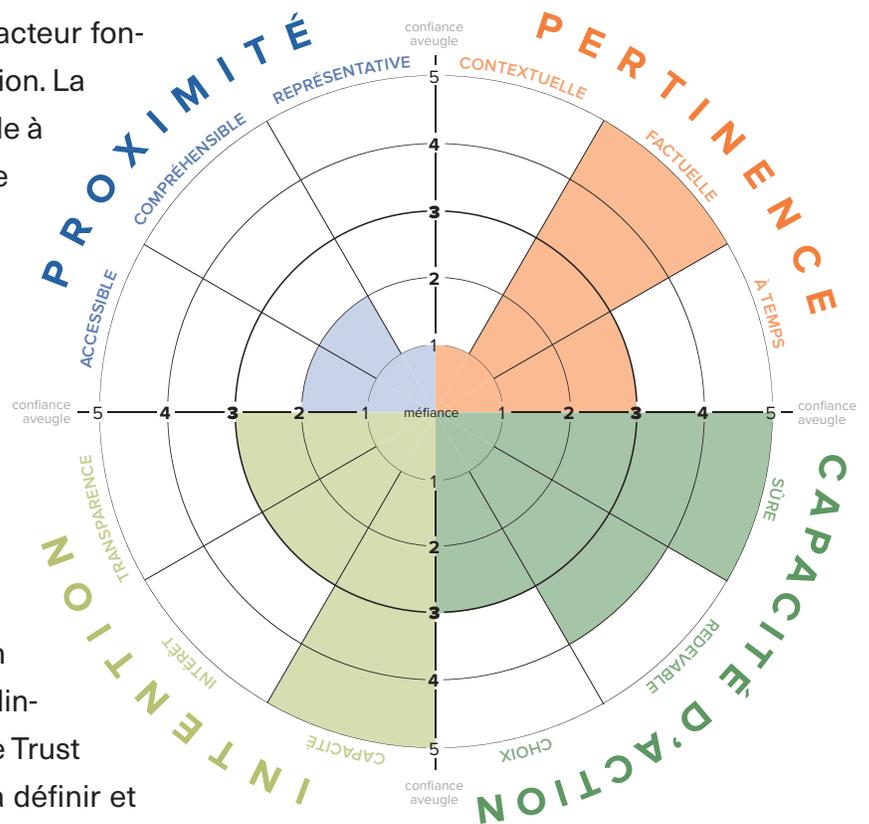
Créateur de contenu : Un créateur de contenu est une personne qui génère diverses formes de contenu numérique, comme des vidéos, des blogs ou des publications sur les réseaux sociaux, souvent pour des plateformes en ligne. Contrairement aux journalistes professionnels, les créateurs de contenu ne sont liés par aucune éthique journalistique ni aucun contrôle éditorial. Les créateurs de contenu peuvent générer du contenu pour leurs chaînes personnelles ou être engagés pour créer et partager du contenu au nom d'une communauté, de la société civile ou d'une autre organisation ou groupe.

Médias : organisations professionnelles guidées par des normes éditoriales et éthiques, qui utilisent des moyens de communication comme la radio, la télévision, les journaux, les magazines et Internet pour atteindre ou influencer les gens à large échelle.

Nouvelles : Les nouvelles sont définies comme une sélection d'informations sur l'actualité.

Source (d'information) : Fait référence aux informations primaires provenant d'individus ou d'institutions. Une source d'informations peut provenir d'un fournisseur d'informations, mais fait également référence à des informations provenant de tout individu ou institution qui collecte, crée ou rassemble des informations. Il peut s'agir de témoins de première main, d'experts, de documents et de données primaires utilisées pour créer des informations, notamment des publications sur les réseaux sociaux, des documents officiels, des données et des études de recherche. Lorsque plusieurs sources sont utilisées pour créer un nouvel aperçu, une analyse ou un autre type de contenu, cela peut à son tour être considéré comme une nouvelle source d'information. En ce sens, un article de journal peut être une source d'information, tandis que l'agence de presse qui l'a produit est considérée comme un fournisseur d'informations.

Confiance : La confiance est un facteur fondamental pour accéder à l'information. La confiance qu'une personne accorde à une source d'information détermine si elle écoutera et partagera les informations obtenues à partir de cette source. Un manque de confiance envers une source d'information conduit généralement les individus et les communautés à ne pas s'engager avec elle. À l'inverse, une confiance aveugle peut entraîner des niveaux d'action plus faibles et un risque plus élevé de més-/dés-/ malinformation. Internews a développé le Trust Analytical Framework pour aider à définir et à mesurer contextuellement la confiance dans les fournisseurs d'informations. Le Framework (cadre) se compose de quatre composantes et de 12 sous-composantes.



Glossaire de la protection

Capacité : Ressources et aptitudes dont disposent les individus, les ménages et les communautés pour faire face à une menace, ou pour résister ou atténuer l'impact d'une menace. Les ressources peuvent être matérielles ou provenir de la manière dont une communauté est organisée. Les aptitudes peuvent inclure des compétences spécifiques, la capacité d'accéder à certains services ou de se déplacer librement vers un endroit plus sûr.

Analyse de protection : Un processus entrepris pour identifier les risques de protection dans le but d'éclairer les stratégies et les réponses à adopter.

Risque de protection : Exposition réelle ou potentielle de la population affectée par la violence, la coercition ou la privation délibérée. L'équation du risque de protection (visuel ci-dessous) est une représentation non mathématique des trois facteurs qui contribuent au risque. Un risque de protection survient lorsque la menace et la vulnérabilité (d'un individu ou d'une communauté) sont supérieures à la capacité de prévenir, de répondre et de se remettre de cette menace spécifique (définition du Global Protection Cluster).



Équation du risque de protection (Global Protection Cluster)

Menace de protection : une activité humaine ou un produit d'une activité humaine qui entraîne la violence, la coercition ou la privation délibérée.

- **Violence** : L'usage intentionnel de la force physique ou du pouvoir, potentiel ou réel, contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou a une forte probabilité d'entraîner des blessures, la mort, des dommages psychologiques, un mauvais développement ou une privation.
- **Coercition** : Forcer quelqu'un à faire quelque chose contre sa volonté.
- **Privation délibérée** : Action intentionnelle visant à empêcher les personnes d'accéder aux ressources, biens ou services dont elles ont besoin et auxquels elles ont le droit d'accéder.

Vulnérabilité : Certaines caractéristiques ou circonstances attachées à un individu, un groupe ou à leur environnement physique, qui diminuent la capacité à anticiper, à faire face, à résister ou à se remettre de l'impact d'une menace. Les gens diffèrent dans leur exposition à une menace en fonction de leur groupe social, de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur âge et d'autres facteurs encore. La vulnérabilité n'est pas un critère fixe ou statique attaché à des catégories spécifiques de personnes, et personne ne naît vulnérable.

Glossaire croisé de l'information et de la protection

Menace liée aux informations : Une activité humaine qui trouve son origine dans l'écosystème de l'information et aboutit à une forme de violence, de coercition ou de privation délibérée. La menace peut être l'auteur (l'agent de la menace) ou une politique ethnique (la source de la menace) qui cause un préjudice.

Informations personnelles identifiables (PII) : Toute information qui indique l'identité d'une personne ou qui permet à un lecteur de déduire l'identité d'une personne. Les exemples incluent les noms complets, les adresses, les pseudonymes ou les numéros de téléphone.

Risques informationnels : Tout risque qui est la conséquence de l'écosystème de l'information. L'exposition réelle ou potentielle au risque est délibérée ou non. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les risques résultant de la désinformation, des rumeurs, des obstacles à l'accès à l'information et du manque d'information.

- **Désinformation :** Fausses informations qui se propagent, qu'il y ait ou non intention d'induire en erreur ou de nuire.
- **Rumeurs :** données communautaires de première main non vérifiées. Elles peuvent être non vérifiées, mais factuellement exactes, partiellement exactes ou inexactes.

Risques de protection liés à l'informations : Cela inclut l'exposition, réelle ou potentielle, d'une population à la violence, à la coercition ou à la privation délibérée, lorsqu'il y a une tentative délibérée d'utiliser l'écosystème de l'information à des fins nuisibles. Cela peut consister en un refus d'accès à l'information ou en de la désinformation et doit prendre en compte l'effet de ces risques sur d'autres risques de protection, ainsi que sur des mécanismes d'adaptation négatifs susceptibles d'accroître la vulnérabilité de la population affectée à d'autres risques de protection.

- **Refus d'accès à l'information :** Le refus d'accès à l'information est établi lorsque la liberté de créer, de partager, de rechercher et d'obtenir des informations est délibérément « entravée de telle manière et à un tel degré qu'elle entrave la capacité des communautés concernées à jouir de leurs droits fondamentaux et à subvenir à leurs besoins fondamentaux » (définition du Global Protection Cluster).

- **Désinformation** : La désinformation est définie comme la diffusion intentionnelle de fausses informations dans le but de causer du tort/. Elle « induit la population en erreur et, par voie de conséquence, interfère avec le droit du public à savoir et le droit des individus à rechercher, recevoir et communiquer des informations » (définition du Global Protection Cluster).

Accès sûr et significatif à des informations précises

- **Accès sûr aux informations** : L'accès à l'information est sûr lorsqu'une personne ou un groupe ne court aucun risque lors de la création, du partage, de la recherche et de l'obtention d'informations.
- **Accès significatif à l'information** : L'accès à l'information est significatif lorsqu' elle est accessible à tous les groupes de population conformément à leurs besoins et préférences en matière d'information, notamment à leur langue de préférence, leur niveau d'alphabétisation et leurs approches privilégiées.
- **Accès à des informations exactes** : Les conditions d'« accès à des informations exactes » comprennent le moment où les personnes disposent des outils, des capacités et des ressources nécessaires pour vérifier et analyser les informations. Cela peut inclure la culture numérique, la culture informationnelle et les connaissances en matière de vérification des faits, ainsi que les ressources connexes disponibles auprès des fournisseurs d'informations.

Carte des lignes directrices : Comment utiliser les modules et annexes

Information et risques : une approche de protection des écosystèmes d'information ?

